

**Arrêté n° 2018-46 rectificatif relatif aux  
sections de vote**

**Elections des représentants des personnels  
au sein du comité technique de l'Université  
d'Angers**

**6 décembre 2018**

- Vu le Code de l'Education, notamment son livre VII ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié ;
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la circulaire n° 2018-078 du 21 juin 2018 relative aux élections professionnelles ;
- Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université d'Angers n° CA041-2018 du 27 avril 2018 portant création du comité technique de proximité et décision relative à la part d'hommes et de femmes au sein de l'établissement ;
- Vu l'arrêté n° 2018-34 du 9 octobre 2018 fixant le calendrier électoral et l'organisation des élections des représentants des personnels au sein du comité technique de l'Université d'Angers ;
- Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers.

**Le Président de l'Université  
Arrête :**

L'arrêté n° 2018-34 du 9 octobre 2018 fixant le calendrier électoral et l'organisation des élections des représentants des personnels au sein du comité technique de l'Université d'Angers est modifié comme suit :

- La section de vote de la Présidence est **le bureau de vote central**.
- Sont appelés à voter à la section de vote de l'ISTIA **les personnels du site de Belle-Beille de l'ISTIA**.
- La section de vote du département de pharmacie de la Faculté de Santé est remplacée par **la section de vote du campus Santé de l'ISTIA – Bâtiment ISSBA/ISTIA, 16 boulevard Daviers – 49 045 Angers**.
- Sont appelés à voter à la section de vote du campus Santé de l'ISTIA **les personnels du département de pharmacie et du campus Santé de l'ISTIA**.

Fait à Angers, le 25/10/2018

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO  
**signé**